COMITE DE VILLAGE DE LANTON

Réunion du 16 mars 2021

18h en salle du Conseil Municipal

Participants:

BOUHET Lionel (excusé) METIVIER Brigitte

CANTARELLI Jacqueline (absente) MÜNCH Janine -Présidente CHAUME José NIJENHUIS Isis- Secrétaire

GOULEY Marie Elisabeth (excusée) PEUCH Annie France - adjointe référente

HELLEY Claudine POZI Pablo JEUNEHOMME Yvon RUBIO Patrice

HELLEY Claudine SALLES de SAINT PAUL Philipe

LANNES Brigitte- Secrétaire

Ordre du jour :

1- A la demande du comité de village, M. Glaentzlin, adjoint en charge de l'environnement et du développement durable et M. Boucheix, chargé de mission, ont été invités pour faire une présentation détaillée :

>du grand projet environnemental concernant la Sablière du Pas Simonet

>du plan de gestion différenciée des espaces verts et naturels désormais en vigueur,

et répondre ensuite aux questions posées.

2- dates à retenir

Madame Peuch, élue référente, remercie les invités de leur présence et du travail souvent complexe qu'ils réalisent.

I: Présentation du projet de la Sablière du Pas Simonet.

Ce site est une ancienne sablière comportant 3 étangs, actuellement fréquentés par les promeneurs et les pêcheurs ; c'est un site fragile.

Depuis 2018, l'idée est d'ouvrir une alternative au littoral en aménageant des lieux renaturés ; ce projet en est un exemple, avec le concours de l'ONF, de l'association de pêche Le Brochet Boïen et du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement ; le cabinet Tikopia a été sollicité pour finaliser une étude environnementale, et garantir la cohérence du projet et la cohésion de ses acteurs, avec comme référence un aménagement grandeur nature

réalisé au Porge. L'Université de Bordeaux, avec des étudiants de Master 2 en gestion écologique et gestion des milieux, a également été sollicitée. L'Office de Tourisme Intercommunal propose des zones de quiétude, des sentiers de randonnées et de découvertes, en collaboration avec les communes du Nord Bassin.

Une subvention du Conseil régional a été attribuée pour effectuer les études de faisabilité.

<u>Phase opérationnelle n°1</u> : identification du site de pêche.

L'espace a été officialisé par les Fédérations de Pêche et l'association de pêche Le Brochet Boïen. La Fédération de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (FPPMA) assurera la gestion du site.

<u>Phase opérationnelle $n^{\circ}2$ </u>: aménagement de l'entrée du site :

Mise en place de barrières de protection tenant compte des ayants droit, ONF, syndicats de chasse (chasse interdite sur le secteur), de l'éventuelle installation des services techniques et aménagement de parkings.

<u>Phase opérationnelle n°3</u>: réalisation de deux boucles de balade, sentiers de découverte de la flore, de la faune, des insectes, du gemmage...Les associations d'animation, l'Office de Tourisme, Nature et Gascogne, seront associées et proposeront diverses activités telles qu'escape game, jeux d'aventures, découverte du gemmage, lutte contre la pollution; ce seront des espaces de découvertes pour les écoles, des espaces d'études scientifiques avec la participation de la ville de Bordeaux.

Le site actuel est riche de ses diversités, une trame verte, naturelle, qui permet à la faune de se déplacer ; 3 étangs sont à préserver.

Quelques difficultés sont relevées : la proximité des services techniques et la circulation de gros engins tels que des bennes de bois, l'état des chemins, la multiplication des incivilités, l'abandon de déchets. Il fallait nettoyer les lieux : des associations de jeunes en difficulté, des chantiers de jeunes, l'association de pêche Le Brochet Boïen ont été mobilisés pour ce nettoyage.

Etapes du projet :

Création de la zone de pêche (2021/2022)

Les deux premiers étangs sont destinés à la pêche ; ces étangs n'étant pas reliés à des cours d'eau exigent une gestion halieutique du milieu, conforme aux populations écologiques des cours d'eau. Une convention doit être signée. L'Association de pêche Le Brochet Boïen sera en charge de la gestion et de la réintroduction du poisson.

Le Conservatoire d'Espaces Naturels se déplacera pour étudier les libellules, témoins biologiques du terrain.

Le Parc Naturel, la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et le SIBA travaillent sur le projet de démoustication avec des gites pour hirondelles et chauves- souris. Un travail de pollinisation sera proposé par la LPO.

L'objectif est de réaliser un espace le plus naturel possible, un espace familial labellisé : famille, pêche, nature.

Des pontons en bois, dont l'un sera adapté aux personnes à mobilité réduite, seront installés sur deux étangs à des endroits stratégiques ; le troisième étang constituera une réserve de poissons. Les accès seront également prévus pour les PMR.

Aménagement de l'entrée :

Le plateau technique existant sera entouré d'une palissade en bois.

Cette zone est à risques potentiels : incendies, exploitation forestière par l'ONF, présence de pêcheurs, de chasseurs..., des barrières de protection et une signalétique seront mises en place pour faciliter l'accès des pompiers, réguler le passage des véhicules (les 4/4, en particulier) et éviter les conflits d'usage.

Le parking sera aménagé et végétalisé dans le respect de l'environnement : rondins de bois, « nids d'abeilles ».

Infos pratiques : pas de toilettes sur le site et installation de poubelles à l'entrée du parking.

1-Les sentiers de balades et de découvertes (2022/2023)

Deux circuits de randonnée, l'un de 1,5km, l'autre de 3,5km seront balisés ; les sentiers seront refaits dans une démarche environnementale : utilisation de coquilles d'huîtres, par exemple, à étudier avec le SIBA.

Les sentiers « d'interprétation » seront mis en chantier dès 2022 avec des « tableaux » permettant de comprendre comment fonctionne le milieu naturel, en

partenariat avec la société TIKOPIA, des graphistes, des menuisiers et Nature Gascogne pour les textes.

Des projets d'animation pour tous et notamment pour les écoles seront développés avec le SIBA et la LPO, afin que ce site devienne un lieu de gestion écologique et un espace d'études scientifiques.

La Sablière sera la porte d'entrée de boucles de randonnée et d'une coulée verte vers le littoral.

Planning:

Zone de pêche: 2021

Sentiers: 2022

Circuits petites randonnées : 2023

Coût total du projet : 187 000 euros

II : Questions posées à nos interlocuteurs, réponses données

1. Entrée du Domaine de Certes : aménagements divers à prendre en compte :

La prise en compte des problèmes concernant l'entrée et les alentours du Domaine de Certes est complexe car plusieurs acteurs entrent en jeu : Le Conseil Départemental, Le Domaine de Certes, le Conservatoire du Littoral...

Il en est de même pour le parking du Braou, (anciennes claires, problèmes d'eau..); son aménagement est bien pris en compte mais l'avis du Conseil Départemental est toujours en attente; même problématique pour le sentier d'accès du Braou au cimetière. Ces projets, toujours en vigueur, n'avancent pas. Ils pourraient en plus être complétés par un sentier paysager reliant le rond-point à l'entrée du Domaine et longeant le parking devant la salle de sport; un cheminement fleuri est proposé.

Une autre proposition est faite : la continuité de l'allée de Boissière (parking du Domaine de Certes à Audenge) jusqu' à l'entrée de Lanton, par la voie du littoral, afin d'éviter la D3.

Un rack à vélos sera installé à l'entrée du Domaine. La circulation cycliste n'est pas autorisée pour des problèmes de sécurité, seuls les chasseurs ont accès. Un garde assermenté en capacité de verbaliser, fera surtout de la prévention.

L'entretien du chemin du littoral incombe à la commune, à l'exception des terrains appartenant au Domaine et aux campings.

2. Installation de bancs de repos sur le littoral entre le bassin de baignade et la plage Suzette :

Une étude paysagère pourrait être faite ; il est nécessaire de renforcer les écluses ; les deux projets seraient à mener ensemble.

3. Nécessité de planter des arbres autour du bassin de baignade pour l'ombre :

Pour un aménagement cohérent de cet environnement, il faudrait s'inscrire dans la logique de la charte paysagère.

4. Sécurisation de la rue de l'Eglise :

Une matérialisation est possible par des bandes de rives, moins chères et plus rapides à installer qu'une piste cyclable.

5. Panneaux directionnels sur les pistes cyclables.

Travaux en cours avec la Coban et le Sybarval : mise en place d'ici la fin de l'année.

Certaines routes peu passantes seront aussi aménagées pour les cyclistes afin de faire des jonctions avec la piste.

6. Bateaux abandonnés sur la plage.

Ils sont la propriété de personnes défaillantes ; la Police, les services de l'Etat et du Département s'en occupent ; cependant les propriétaires doivent signer une déclaration d'abandon ; légalement, on ne peut pas les enlever sans cette autorisation. La procédure n'en finissant pas, la Commune sera peut-être dans l'obligation de prendre en charge les frais d'enlèvement si rien ne se passe.

7. Problèmes de réseaux d'eau :

> rue de la République : le Siba a été sollicité pour résoudre le problème ;

> rue Guynemer : la chaussée n'a pas été rehaussée ; il n'y pas d'avaloir mais une chaussette filtrante et drainante ; les problèmes n'ont rien à voir avec la route et son profil. Mais il est important de garder les « enherbés » au maximum et éviter les enrobés.

8. Trottoir en face d'Intermarché à interdire aux véhicules.

Il apparaît difficile d'intervenir, ignorant à qui revient la compétence et à qui appartient ce trottoir.

9. Ralentisseur à positionner sur la route de Blagon à hauteur de la piste cyclable.

Cette route étant départementale, elle n'est pas à la charge de la mairie ; la demande sera faite au Département.

10. Jardins communautaires demandés.

Une convention avec le Conseil Départemental a été signée en 2019 pour le terrain des Bruyères, mais le budget nécessaire est toujours en attente.

III : Plan de gestion différenciée

Pour des soucis de préservation des lieux et de gestion des coûts, de nombreuses communes ont un tel plan. Les objectifs sont écologiques et économiques.

Il faut analyser, caractériser, et adapter la gestion sur les différents espaces.

Le SIBA préconise 3 types de sites :

- -<u>Les espaces soignés</u>, fleuris, entretenus, bien identifiés (Mairie, CAL, Place de Courcy...)
- -<u>Les espaces de transition ou semi naturels</u> : lotissements, habitations...
- -Les espaces naturels urbains : la biodiversité se fixe.

A chacun de ces espaces, une gestion sera spécifique.

Quelques principes à titre d'exemple :

- -des élagages spécifiques, pas systématiques,
- -un arbre abattu en dernier ressort pour maladie sera remplacé par un arbre re planté à l'identique,
- -un maximum d'espaces verts sera conservé,
- les espèces locales (tamaris...) seront privilégiées sur les ronds- points,
- -pas de ramassage systématique des feuilles (paillis, compost, vie des insectes...)
- -des espaces boisés seront préservés le long des ruisseaux,
- -les déchets verts ne peuvent être jetés sur les espaces verts car ils entrainent des repousses de végétaux sauvages,

-Les fauches seront différenciées, afin de favoriser la biodiversité et la vie des insectes.

9-Points de vigilance:

- Avant toute construction et plantation d'arbres, vérifier les emplacements des réseaux d'eau afin de prévenir toute nuisance ultérieure
- Assurer une sensibilisation à la pollinisation, la vie des hérissons, crapauds, pose de nichoirs d'hirondelles et chauves-souris, ainsi qu'une veille sanitaire pour le moustique tigre...

Les riverains seront associés dans cette gestion.

Une charte paysagère sera mise en place.

QUELQUES RENDEZ VOUS:

FORUM DE L'ENVIRONNEMENT.

En visio conférence, au Centre d'Animation de Lanton

Vendredi 2 avril de 16H 30 à 18H30

Table ronde avec des experts et réponses aux questions des Lantonnais

Trois sujets seront abordés :

- les mobilités douces
- -la gestion différenciée des espaces verts et naturels
- un exemple concret de démarche environnementale : l'aménagement du site de la Sablière et du Pas Simonet.

REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE (RLP)

Réunion publique concernant la présentation du Règlement Local de Publicité, régissant l'ensemble des espaces de la commune avec des règles précises.

Samedi 27 mars au CAL à partir de10h

PLU /GRANDS PROJETS/AMENAGEMENTS

Une réunion d'information et d'échanges sera prochainement organisée pour les 2 comités de village réunis de Cassy et Lanton sur le PLU, les projets concernant les 2 bourgs et les perspectives d'évolution, notamment : date retenue, vendredi 16 avril à 17H30 (lieu à préciser).

La séance se termine à 21H, après 3h d'information et de discussions, très enrichissantes.

Tous nos remerciements à nos interlocuteurs.

Prochaine réunion du comité de village le 9 avril à 18h30. Rendez-vous à confirmer, selon les actualités...